



PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du :	Mercredi 05 Décembre 2018
Pilotes du Pôle :	Gabriel GO – Guy RIBRAULT
Présidence :	Gabriel GO
Présents :	Claude BARRE – René BRUGGER – Alain DURAND – Michel DROCHON – Gilles SEPCHAT – Alain LE VIOL – Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Yannick TESSIER
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)
M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)
M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Gilles SEPCHAT, membre du club MAMERS SA (501980)
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

2. Matches non joués – reportés sur le terrain

Match n°20470482 : Châteaubriant Voltigeurs 1 / Sablé sur Sarthe 1 – National 3

Match n°20477849 : Méral Cossé US 1 / Carquefou USJA 1 – Régional 2 Groupe A

Match n°20477980 : Vieilleville la Planche AS 1 / St Philbert Grand Lieu 1 – Régional 2 Groupe B

Match n°20478110 : St Saturnin Arche 1 / Vertou USSA 2 – Régional 2 Groupe C

Match n°20478113 : Orvault SF 1 / Bonchamp ES 2 – Régional 2 Groupe C

Match n°20478373 : Changé CS 1 / Angers CBAF 1 – Régional 3 Groupe A

Match n°20478374 : Bonnetable Patriote 1 / Loué CA 1 – Régional 3 Groupe A

Match n°20478375 : Lassay FC 1 / Tiercé Cheffois AS 1 – Régional 3 Groupe A

Match n°20478377 : Pouancé USA 1 / Cantenay Epinard US 1 – Régional 3 Groupe A

Match n°20478504 : Bazouges Cre US 1 / Rezé FC 2 – Régional 3 Groupe B

Match n°20478509 : Machecoul St Meme AS 1 / St Père en Retz SP 1 – Régional 3 Groupe B

Match n°20478638 : Solesmes JS 1 / Nantes la Mellinet 1 – Régional 3 Groupe C

Match n°20478901 : Luçon FC 1 / Bouaye FC 1 – Régional 3 Groupe E (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 168€)

Match n°20479033 : Les Brouzils LSG 1 / Forcé US 1 – Régional 3 Groupe F

Match n°20479034 : Soulgues sur Ouette JA 1 / Nort sur Erdre AC 1 – Régional 3 Groupe F

Match n°20479036 : Les Lucs sur Boulogne 1 / Teillé Mouzeil Ligne 1 – Régional 3 Groupe F

Match n°20479037 : Les Herbiers VF 3 / Boufféré AS 1 – Régional 3 Groupe F (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 67,50€)

Match n°20479166 : Ruaudin AS 1 / St Hilaire Vihiers A 1 – Régional 3 Groupe G

Match n°20479167 : Mouilleron TCFC 1 / La Chaize le Vicomte FEC 1 – Régional 3 Groupe G (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 54€)

Match n°20479297 : Rouillon EG 1 / Aubigny US 1 – Régional 3 Groupe H

Match n°20479298 : La Roche sur Yon ESOFV 2 / Seiches Marces AS 1 – Régional 3 Groupe H

Match n°20479300 : Andard Brain ES 1 / Le Poiré sur Vie VF 2 – Régional 3 Groupe H

Match n°20479428 : Les Achards FC 1 / St Nazaire Immaculé FC 1 – Régional 3 Groupe I

Match n°20479429 : Becon Villem St Augu 1 / St Julien de Vaire FC 1 – Régional 3 Groupe I

Match n°20479563 : Ste Cécile St Martin 1 / Château Gontier FC 1 – Régional 3 Groupe J

La Commission constate que :

- Les arbitres des rencontres en rubrique ont indiqué sur l'annexe de la feuille de match informatisée et/ou dans leurs rapports qu'ils considéraient que le terrain où était prévue la rencontre était impraticable,
- Un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes des clubs recevants à la date prévue pour la rencontre,

Ils ont pris la décision de ne pas faire jouer le match dont ils avaient la charge de diriger (article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL).

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL, la Commission décide matchs à jouer.

Les frais de déplacement des équipes visiteuses seront réglés par la Caisse des Intempéries de la LFPL.

3. **Matches remis – reportés – à rejouer**

La Commission fixe le calendrier des matchs remis – reportés – à rejouer :

Match n°20470482 : Châteaubriant Voltigeurs 1 / Sablé sur Sarthe 1 – National 3

A jouer le Samedi 08 Décembre 2018.

Match n°20477849 : Méral Cossé US 1 / Carquefou USJA 1 – Régional 2 Groupe A

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20477980 : Vieillevigne la Planche AS 1 / St Philbert Grand Lieu 1 – Régional 2 Groupe B

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20478110 : St Saturnin Arche 1 / Vertou USSA 2 – Régional 2 Groupe C

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20478113 : Orvault SF 1 / Bonchamp ES 2 – Régional 2 Groupe C

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20478373 : Changé CS 1 / Angers CBAF 1 – Régional 3 Groupe A

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20478374 : Bonnetable Patriote 1 / Loué CA 1 – Régional 3 Groupe A

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20478375 : Lassay FC 1 / Tiercé Cheffois AS 1 – Régional 3 Groupe A

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20478377 : Pouancé USA 1 / Cantenay Epinard US 1 – Régional 3 Groupe A

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20478504 : Bazouges Cre US 1 / Rezé FC 2 – Régional 3 Groupe B

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20478509 : Machecoul St Meme AS 1 / St Père en Retz SP 1 – Régional 3 Groupe B

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20478638 : Solesmes JS 1 / Nantes la Mellinet 1 – Régional 3 Groupe C

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20478901 : Luçon FC 1 / Bouaye FC 1 – Régional 3 Groupe E (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 168€)

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479033 : Les Brouzils LSG 1 / Forcé US 1 – Régional 3 Groupe F

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479034 : Soulgues sur Ovette JA 1 / Nort sur Erdre AC 1 – Régional 3 Groupe F

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479036 : Les Lucs sur Boulogne 1 / Teillé Mouzeil Ligne 1 – Régional 3 Groupe F

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479037 : Les Herbiers VF 3 / Boufféré AS 1 – Régional 3 Groupe F (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 67,50€)

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479166 : Ruaudin AS 1 / St Hilaire Vihiers A 1 – Régional 3 Groupe G

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479167 : Mouilleron TCFC 1 / La Chaize le Vicomte FEC 1 – Régional 3 Groupe G (frais de déplacement remboursés par la Caisse des Intempéries LFPL : 54€)

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479297 : Rouillon EG 1 / Aubigny US 1 – Régional 3 Groupe H

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479298 : La Roche sur Yon ESOFV 2 / Seiches Marces AS 1 – Régional 3 Groupe H

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479300 : Andard Brain ES 1 / Le Poiré sur Vie VF 2 – Régional 3 Groupe H

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Match n°20479428 : Les Achards FC 1 / St Nazaire Immaculé FC 1 – Régional 3 Groupe I

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479429 : Becon Villem St Augu 1 / St Julien de Vaire FC 1 – Régional 3 Groupe I

A jouer le Dimanche 23 Décembre 2018.

Match n°20479563 : Ste Cécile St Martin 1 / Château Gontier FC 1 – Régional 3 Groupe J

A jouer le Dimanche 06 Janvier 2019.

Le Président de séance

Gabriel GO



Le Secrétaire de séance,

René BRUGGER

